

MODIFICATIONS DES TEXTES DE LIGUE ADOPTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 25 AVRIL 2022

SOMMAIRE

Règlement des Championnats Jeunes LGEF (page 2)

- Article 6 – Calendriers et terrains (horaires rencontres)

Règlement Coupe du Grand Est Séniors M (page 3)

- Article 13 – Qualification, licences et participation (participation des joueurs professionnels de moins de 23 ans)

Règlement du Championnat Futsal LGEF (page 4)

- Article 8 – Installations/salles (classement salle)

Règlement des Championnats Seniors Féminines LGEF (page 5)

- Article 4 – Obligations (date du constat du respect des obligations)

Règlement Championnats Jeunes LGEF

Article 6 – Calendriers et terrains

Ancien Texte	Nouveau Texte Proposé
<p><u>Calendriers</u> Le calendrier est établi par la Commission Régionale des Compétitions. Le début des matches de championnat est fixé, tant pour le cycle « aller » que pour le cycle « retour » par la commission des Compétitions. Les calendriers bruts par catégories et groupes sont élaborés par la commission compétente et diffusés sur le site internet de la LGEF et envoyés par mail officiel aux clubs concernés. Les clubs retourneront, pour la date limite fixée, les calendriers rectifiés à la commission compétente, avec la production des accords de l'adversaire si nécessaire. La commission vérifiera et validera ces calendriers. Il est évident que la commission a tout loisir à refuser des demandes qui ne seraient pas cohérentes - Les rencontres jeunes pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants : * Samedi après-midi entre 13h45 et 18h, * Dimanche à partir de 10h jusqu'à 13h30 pour les compétitions R2 et R3</p>	<p><u>Calendriers</u> Le calendrier est établi par la Commission Régionale des Compétitions. Le début des matches de championnat est fixé, tant pour le cycle « aller » que pour le cycle « retour » par la commission des Compétitions. Les calendriers bruts par catégories et groupes sont élaborés par la commission compétente et diffusés sur le site internet de la LGEF et envoyés par mail officiel aux clubs concernés. Les clubs retourneront, pour la date limite fixée, les calendriers rectifiés à la commission compétente, avec la production des accords de l'adversaire si nécessaire. La commission vérifiera et validera ces calendriers. Il est évident que la commission a tout loisir à refuser des demandes qui ne seraient pas cohérentes - Les rencontres jeunes pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants : * Samedi après-midi entre 13h30 et 18h30, * Dimanche à partir de 10h jusqu'à 14h30 pour les compétitions R2 et R3</p>

Date d'effet : Saison 2022/2023

Règlement Coupe du Grand Est Seniors Masculins

Article 13 – Qualification, Licences, et participation

Ancien Texte	Nouveau Texte Proposé
<p>1. Pour prendre part aux matches de coupe, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre. Les conditions de participation à la Coupe du Grand Est sont celles qui régissent l'équipe engagée dans son championnat.</p> <p>2. Les joueurs professionnels ne peuvent pas participer à l'épreuve.</p> <p>3. Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs sur la feuille de match (...)</p>	<p>1. Pour prendre part aux matches de coupe, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre. Les conditions de participation à la Coupe du Grand Est sont celles qui régissent l'équipe engagée dans son championnat.</p> <p>2. Les joueurs professionnels au sens de l'article 46.1 des Règlements Généraux de la FFF et âgés d'au moins 23 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours, ne peuvent pas participer à l'épreuve.</p> <p>3. Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs sur la feuille de match (...)</p>

Date d'effet : Saison 2022/2023

Règlement Championnat Futsal LGEF

Article 8 – INSTALLATIONS/SALLES

Ancien Texte	Nouveau Texte Proposé
<p>Les équipes évoluant dans le championnat Régional Futsal R1 doivent avoir une salle homologuée (conformément à la loi 1 des lois du jeu Futsal Senior). Des dérogations pouvant être accordées par la commission d'organisation. (...)</p>	<p>Les équipes évoluant dans le championnat Régional Futsal R1 doivent avoir une salle classée au Futsal2 au minimum. Des dérogations pouvant être accordées par la commission d'organisation. (...)</p>

Date d'effet : Saison 2022/2023

Règlement Championnats Seniors Féminines

Article 4 – Obligations

Ancien Texte	Nouveau Texte Proposé
<p>(...) Chaque saison, un état des lieux provisoire au regard du respect de ces obligations sera publié par la Ligue sur son site internet avant le 31 décembre. Un état définitif sera ensuite publié avant le 30 avril.</p>	<p>(...) Chaque saison, un état des lieux provisoire au regard du respect de ces obligations sera publié par la Ligue sur son site internet avant le 31 décembre. Le constat définitif du respect de ces obligations est arrêté Un état définitif sera ensuite publié avant le 30 avril.</p>

Date d'effet : Saison 2022/2023